



LA CHARTE D'ENGAGEMENT

En novembre 2019, nous fêtons le 30ème anniversaire de l'adoption par les Nations Unies de la Convention relative aux Droits de l'Enfant.

Cette date d'anniversaire est l'occasion de fédérer pleinement la société civile sur les enjeux de la défense des droits de l'enfant (France et international) pour parler d'une seule voix et porter des messages communs de plaidoyer.

La dynamique « De la convention aux actes » ne constitue pas un nouveau collectif mais propose une mobilisation commune inter-associative sur l'ensemble de l'année 2019 à laquelle votre association a manifesté la volonté de participer.

La signature de la charte ci-dessous est destinée à confirmer cet engagement.

Pour une réelle dynamique il est nécessaire que chacun s'implique et définisse/ propose des modalités et un niveau de contribution tant en mise à disposition de ressources (matérielles, humaines ou financières) que de mobilisation de moyens et réseaux.

Nous, association nous engageons à :

- **Donner du temps** pour participer à différentes commissions (en présentiel ou non) et /ou à des réunions plénières, et être présent à l'occasion de l'événement commun le 20 novembre 2019.
- **Contribuer financièrement** en proportion de notre budget maximum à hauteur de€.
- **Alimenter la « bannière » « De la Convention aux Actes »** : en communiquant notre logo pour une identification de notre association dans la dynamique et en partageant les informations relatives aux actions menées par notre association en faveur de la défense des Droits de l'Enfant tout au long de l'année
- **Soutenir les actes portés par la dynamique** et contribuer à leur large diffusion
- **Mettre tout en œuvre pour favoriser la réussite de la dynamique inter-associative dans laquelle mon association est engagée au regard de nos moyens** (mise à disposition de réseaux, transmission des informations, actions pro-bono, relais autant que possible des actions conduites par les autres acteurs et par la Dynamique de manière générale sur les réseaux sociaux, mention de notre engagement autant que possible dans les prises de parole officielle (médias, mails, institutions ...)

Nom et Signature du représentant